



Paris, le 27 JUIN 2011

Direction générale
pour la recherche
et l'innovation

Service des entreprises,
du transfert de technologie et de
l'action régionale

Département des
politiques d'incitation à la
R&D des entreprises

DECISION D'AGREMENT

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

vu l'article 244 quater B II du Code général des impôts,

vu les articles 49 septies F à 49 septies N de l'annexe III du Code général des impôts,

décide d'accorder un agrément à l'organisme :

SUNNIKAN CONSULTING

(siren : 409032240)

Cet agrément est accordé au titre des années : **2011, 2012, 2013.**

Pour la ministre et par délégation
La chef du département des politiques
d'incitation à la R&D des entreprises

Frédérique Sachwald